

Votre correspondant :
Laurence POELVOORDE - 04/221.84.97
E-mail : lpoelvoorde@ecl.be

4000 Liège, le 7 juin 2024
Hôtel St-Georges, 3^e étage
La Batte, 10

N^o/réf LP/MLP/dir. Beaux-Arts de Liège

APPEL AUX CANDIDATS
à la désignation dans la fonction de Directeur
aux Beaux-Arts de Liège pour un mandat de 5 ans – 2^e appel

L'emploi du masculin, dans le présent appel, est épicène, afin d'assurer la lisibilité du texte, nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993, relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

Le Collège Communal a décidé, au cours de sa séance du 7 juin 2024, de pourvoir au mandat de Directeur aux Beaux-Arts de Liège.

Ce mandat de Directeur est d'une durée de cinq ans renouvelable (article 249 du décret du 20 décembre 2001, tel que modifié, fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts) et prendra cours à la rentrée scolaire 2024-2025.

Conformément à l'article 250 du même décret, les conditions que les candidats doivent remplir pour exercer la fonction sont les suivantes :

1. jouir des droits civils et politiques ;
2. remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;
3. être de conduite irréprochable ;
4. satisfaire aux lois sur la milice ;
5. déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement (conformément à l'article 251 du décret).

Les candidatures, établies uniquement sur le modèle du formulaire de candidature repris en annexe, devront

- être envoyées, à l'adresse reprise ci-dessous, **exclusivement** sous **pli recommandé**, au plus tard pour le **5 juillet 2024**.

VILLE DE LIÈGE
Département de l'Instruction publique
Service de la gestion administrative du personnel de l'Enseignement
Ilot Saint-Georges - 3^{ème} étage
La Batte, 10
4000 Liège

Chaque candidat sera tenu de joindre à sa candidature, **sous peine de nullité** :

- un curriculum vitae professionnel, exempt de toute autre considération,
- la copie de ses diplômes, brevets, certificats.

Les candidats répondant aux conditions administratives fourniront selon les modalités qui leur seront communiquées : un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé.


PAR LE COLLÈGE

La Directrice de l'Enseignement,



Josette ROUFFA

L'Échevin de l'Instruction publique,



Jean-Pierre HUPKENS

Annexe 1 CONDITIONS LÉGALES D'ACCÈS A LA FONCTION – Appel du 7 juin 2024

Article 226. - Le Pouvoir organisateur publie au Moniteur belge un appel aux candidatures pour chaque mandat à pourvoir

Le mandat de directeur est accessible aux membres du personnel nommés à titre définitif, aux membres du personnel temporaire désignés pour une durée indéterminée, aux membres du personnel temporaire désignés pour une durée déterminée et à tout candidat qui répond aux conditions visées à l'article 250

Article 227 -

Pour le recrutement de directeur, l'appel au Moniteur belge précise

1° la nature du mandat et, s'il échet, les activités d'enseignement à conférer ,

2° le volume de la charge ,

3° les dossiers à introduire qui comprennent notamment les documents relatifs aux titres et à l'expérience utile visée à l'article 68, les mentions des publications scientifiques et les justifications d'expériences professionnelles diverses ,

4° le projet pédagogique et artistique à introduire, relatif au mandat à conférer ,

5° les formes et les délais requis pour l'introduction des dossiers et projets visés aux 3° et 4° ,

6° les formes et les délais requis pour la présentation éventuelle du candidat devant la commission de recrutement

7° le ou les lieux où la fonction sera exercée

Article 228 - Le candidat qui sollicite plusieurs emplois introduit une candidature séparée pour chacun d'eux. A peine de nullité, les candidatures sont introduites auprès du Pouvoir organisateur par lettre recommandée à la poste

Article 249 - Le mandat des directeurs leur est confié par le Pouvoir organisateur pour une durée de cinq ans. Ce mandat est renouvelable sur la base d'une évaluation réalisée par le Conseil de gestion pédagogique défini à l'article 16.

Article 250. - Nul ne peut se voir confier un mandat pour exercer une fonction de directeur s'il ne remplit les conditions suivantes

1° jouir des droits civils et politiques ,

2° remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;

3° être de conduite irréprochable ,

4° satisfaire aux lois sur la milice ,

5° déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement

Article 251 - Les candidatures à un mandat dans une fonction de directeur sont examinées par la Commission de recrutement visée aux articles 15 et 63 à 67 du présent décret. Par dérogation à l'article 66 du présent décret, cette commission est présidée par le représentant du Pouvoir organisateur ou son délégué. La commission pédagogique et artistique. Après examen des projets, la commission sélectionne les candidats retenus pour un entretien individuel. La Commission de recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat au Conseil de gestion pédagogique. Par dérogation aux articles 17 et 19 du présent décret, ce Conseil de gestion pédagogique est présidé par le représentant du Pouvoir organisateur ou son délégué.

Le président transmet le rapport accompagné de l'avis du Conseil de gestion pédagogique au Pouvoir organisateur

Fonction

Le directeur aura à cœur de veiller à la pérennité et au développement de l'institution. Il travaillera dans le respect du projet pédagogique et artistique défini par les organes de gestion des BAL.
Sa fonction couvrira deux domaines

1. Le stratégique

Il devra inscrire son action et celle des équipes dans un horizon à moyen et long terme. Cette action englobe

- a) la définition des objectifs, de la stratégie, des structures et des principes de fonctionnement des BAL,
- b) la mesure de l'impact d'une décision qui engagerait l'école à moyen ou long terme

2. L'opérationnel

Assurer le fonctionnement au quotidien tant du volet humain (les équipes administratives, le personnel académique et les étudiant(e)s) que des volets matériels, financiers, administratifs et juridiques

Le directeur aura plus particulièrement en charge

- l'animation pédagogique dans ses grandes orientations et dans l'ajustement de l'offre de formations,
- la gestion des ressources humaines,
- la gestion des ressources matérielles et financières,
- les représentations internes et externes

Ces différents points seront précisés dans une lettre de mission qui sera transmise par le Pouvoir Organisateur au moment de la signature du contrat

Profil du/de la candidat(e)

- Bonne connaissance de l'enseignement supérieur tel qu'il s'est organisé ces dernières années en Fédération Wallonie Bruxelles et des enjeux du développement d'un établissement artistique
- Qualités relationnelles nécessaires pour travailler en équipe et superviser des services ainsi que des qualités managériales inhérentes à la fonction
- Compétence de négociateur (tant à l'interne qu'à l'externe), et faire preuve d'écoute et de patience

SERVICE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
à la désignation dans une fonction de Directeur
aux Beaux-Arts de Liège pour un mandat de 5 ans - 2^e appel
Appel du 7 juin 2024

NOM-Prénom
Date de naissance
Adresse
N° de tél et/ou GSM
Adresse email

Titres (diplômes, dérogations, expérience utile valorisée) .

.....

.....

.....

Fonctions actuelles précises :

.....

.....

.....

Date :

Signature :

Cette candidature devra :

- être envoyée, à l'adresse reprise ci-dessous, **exclusivement** sous **pli recommandé**, au plus tard pour le **5 juillet 2024**.

Chaque candidat sera tenu de joindre à sa candidature, **sous peine de nullité** :

- un curriculum vitae professionnel, exempt de toute autre considération,
- la copie de ses diplômes, brevets, certificats

VILLE DE LIÈGE
Département de l'Instruction publique
Service de la gestion administrative du personnel de l'Enseignement
Ilot Saint-Georges - 3^{ème} étage
La Batte, 10
4000 Liège